Ville de
Mandeure

Convocation

En application des articles L 2121-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai par la présente l'honneur de vous convoquer à la séance ordinaire du Conseil Municipal de la Ville de Mandeure qui aura lieu le :

Lundi 25 septembre 2023
à 19 heures
Salle du Conseil – Mairie

Ordre du Jour

Nomination d'un secrétaire de séance

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 juin 2023.

Point 2 – Finances.
2.1 Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2023.
2.2 Approbation de la nomenclature budgétaire et comptable M57.
2.3 Approbation du régime des amortissements des immobilisations et de la fongibilité des crédits.
2.4 Approbation du règlement budgétaire et financier.
2.5 Admissions en non-valeur
2.6 Acceptation créances éteintes.

Point 3 - Urbanisme.
3.1 Subventions ravalement de façades.

Point 4 – Travaux.
4.1 Aménagement de sécurité et réfection de la chaussée – rue de la Papeterie – Demande de subvention.

Point 5 - Divers.

Fait à Mandeure, le 18 septembre 2023

Le Maire,

MAIRIE DE MANDEURE

Jean-Pierre HOCQUET